

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE

CHAUFFEUR VTC

1. IDENTIFICATION DES PARTIES

Employeur :

Nom / Raison sociale : _____

Adresse siège social : _____

SIRET : _____

Salarié :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Date et lieu de naissance : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu en qualité de Chauffeur VTC (Voiture de Transport avec Chauffeur). Le salarié s'engage à effectuer des prestations de transport de personnes pour le compte de l'employeur, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la profession de chauffeur VTC.

3. DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée conformément à la législation française en vigueur. La période d'essai est fixée à un mois renouvelable une fois, soit un maximum de deux mois.

4. PÉRIODE D'ESSAI

Pendant la période d'essai, chacune des parties pourra mettre fin au contrat sans indemnité, dans le respect des délais de prévenance prévus par la loi.

5. LIEU DE TRAVAIL

Le salarié exercera ses fonctions principalement à l'adresse suivante :

_____. L'employeur se réserve le droit de modifier ce lieu dans le respect des dispositions légales.

6. RÉMUNÉRATION

Le salarié percevra une rémunération brute mensuelle de _____ euros, payable le _____ de

chaque mois par virement bancaire. Cette rémunération correspond à un temps plein de _____ heures hebdomadaires.

7. HORAIRES DE TRAVAIL

Les horaires de travail seront définis en fonction des besoins de l'activité et pourront varier. Le salarié devra respecter les obligations légales relatives au temps de conduite et de repos.

8. OBLIGATIONS DU SALARIÉ

Le salarié s'engage à :

- Exécuter ses prestations avec diligence, professionnalisme et conformément aux règles de sécurité routière.
- Maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement.
- Respecter la réglementation relative au transport de personnes, notamment les conditions d'agrément VTC.
- Ne pas exercer d'autres activités concurrentes sans autorisation écrite de l'employeur.

9. CONFIDENTIALITÉ

Le salarié s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles relatives à l'entreprise, à ses clients ou à ses partenaires, pendant et après la cessation du contrat.

10. RÉSILIATION DU CONTRAT

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect des délais de préavis légaux ou conventionnels. Toute rupture devra être notifiée par écrit.

11. CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE

Le présent contrat est soumis aux dispositions de la convention collective nationale des taxis et chauffeurs VTC ainsi qu'à la législation en vigueur applicable aux salariés du transport routier de personnes.

12. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'employeur s'engage à respecter les dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Le salarié devra respecter les consignes de sécurité et signaler toute situation à risque.

13. FORMATION

Le salarié pourra bénéficier de formations nécessaires à l'exercice de sa fonction, notamment pour le renouvellement de la carte professionnelle VTC et l'amélioration des compétences.

14. CLAUSE DE MOBILITÉ

Le salarié accepte que son lieu de travail puisse être modifié dans le cadre de la zone géographique définie par l'employeur, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

15. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige relatif à son exécution, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Fait à : _____

Le : _____

Signature de l'employeur

Signature du salarié

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-de-travail-chauffeur-vtc/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

[Voir plus de modèle](#)

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.